



Ville de TOURNAI

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2012

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ Police de roulage. Tournai, rue Perdue : réglementation de la circulation, du stationnement et création d'un passage pour piétons.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Tournai, Résidence Chauffours : création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Rumillies, chaussée de Frasnes : limitation de la vitesse à 70 km/heure.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Police de roulage. Blandain, Chemin n° 5 dit Chemin de Bettegnyes : autorisation de circuler pour les piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Règlement communal. Stationnement en zone payante. Quart d'heure gratuit. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Convention de partenariat entre la Commune de Covè (Bénin) et la Ville de Tournai. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Tour de France 2012. Tournai "Ville étape". Convention entre l'organisateur et la Ville. de Tournai. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **PS, CDH, MR : OUI**
ECOLO : Absention
- ✓ Ravel. Convention entre l'organisateur et la Ville de Tournai. Approbation.
Point retiré
- ✓ Société Coopérative à Responsabilité Limitée "Espace Wallonie Picarde Formation". Accès aux installations. Convention. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Bail de résidence principale. Contrat type. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Froidmont. Domaine des Eaux Sauvages. Convention de gestion au profit de deux ASBL. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**
- ✓ Objectif Convergence. Travaux de maintenance de façades rue de la Tête d'Or et rue Gallait. Mode et conditions de passation du marché.
RESULTAT DU VOTE : **Voté oui à l'unanimité**

- ✓ Tournai Expo. Assainissement de l'ancienne cuve à mazout. Mode et conditions de passation du marché.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Warchin. Ecole Communale. Remplacement de la chaudière. Article L1222-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Acceptation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Musée d'Histoire Naturelle. Réfection de la toiture. Mode et conditions de passation du marché.
✓ RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Vaulx. Rue des Abliaux et Route Industrielle. Convention de gestion au profit d'une association de fait. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Hertain. Désaffectation et vente du Chemin n° 3 (pie). Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques. Mode et conditions de passation du marché.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Plan Triennal des Travaux 2010-2012. Deuxième modification. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Finances communales. Travaux de voirie, d'égouttage et d'un site propre autobus à l'Avenue des Etats-Unis à Tournai. Emprunt. Désaffectation n° 742. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Fabriques d'Eglise. Modifications budgétaires. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Régie de l'Abattoir. Budget 2012. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Régie Communale non Autonome de Valorisation des Energies Renouvelables. Budget 2012. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ ASBL Maison des Sports. Budget 2012. Avis.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Musée d'Archéologie. Prêt au Musée de Treignes. Ratification.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Musée d'Armes et d'Histoire Militaire. Don. Acceptation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ Bibliothèques Communales. Lecture publique. Convention du 12 décembre 1988. Reconduction. Approbation.
RESULTAT DU VOTE : [Voté oui à l'unanimité](#)
- ✓ **Point supplémentaire déposé par Madame Marie-Christine LEFEBVRE, Conseillère Communal du Groupe ECOLO, relatif au droit d'interpellation du citoyen au conseil communal : mise en pratique à Tournai.**
A plusieurs reprises, le groupe ECOLO a demandé d'introduire dans le règlement d'ordre intérieur de notre conseil, cette possibilité d'interpellation du citoyen.

Pourquoi encore insister ce soir alors qu'on se dirige vers un scrutin en octobre prochain et qu'on pourrait attendre la mise en place du nouveau conseil afin de revoir le règlement d'ordre intérieur ?

Simplement parce que des groupes de citoyens ont manifesté leur volonté de pouvoir interpeller le Collège et le Conseil sur des sujets d'intérêt communal et que ce n'est toujours pas possible à Tournai alors que d'autres communes (Mons par exemple) offrent cette possibilité .

Les jeunes du conseil communal des jeunes, par exemple, sont demandeurs. Des militants de la Ligue des Droits de l'Homme sont également demandeurs d'interpeller le Conseil communal sur des sujets d'intérêt communal.

Notre groupe politique pense donc que nous pouvons voter ce point aujourd'hui afin de le mettre à l'essai durant cette année avant de revoir le règlement d'ordre intérieur de manière plus complète après 2012.

Ci-après, un projet que je vous demande de proposer au vote de notre assemblée.

Chapitre 6 - Le droit d'interpellation du citoyen

Article 68 - Tout citoyen âgé de 18 ans accomplis, domicilié dans la commune, dispose, aux conditions fixées dans le présent chapitre, du droit d'interpeller les instances communales.

Les conseillers communaux, les conseillers de l'action sociale ne disposent pas dudit droit.

Article 69 - Tout citoyen qui désire faire usage de son droit d'interpellation porte à la connaissance du bourgmestre l'objet de sa demande par une déclaration écrite accompagnée d'une note indiquant d'une manière précise la question qui est posée ou les faits sur lesquels des explications sont sollicitées ainsi que les considérations qu'il se propose de développer.

Article 70 - L'interpellation doit être d'intérêt communal. Elle ne peut en outre être relative à un point inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil du même jour.

Article 71 - Le collège communal examine la conformité de la demande; il écarte toute demande non conforme à la présente section (notamment quant aux délais, au sujet invoqué, etc.). Il peut en outre refuser une interpellation lorsqu'elle porte sur un objet d'intérêt exclusivement privé ou lorsqu'elle est de nature à porter préjudice à l'intérêt général. Il en est de même des interpellations qui mettraient en cause des personnes physiques, qui porteraient atteinte à la moralité publique, qui manqueraient de respect aux convictions religieuses ou philosophiques d'un ou plusieurs citoyens, ou qui avanceraient des propos à connotation raciste ou xénophobe.

Les demandes écrites conformes sont présentées au conseil communal lors de sa plus prochaine séance

Article 72 - Les interpellations se déroulent en séance publique du conseil communal, sans nécessité de quorum de présence, sans vote les sanctionnant.

Elles débutent à l'heure fixée pour la séance du conseil communal. Au terme de ces interpellations, la séance du conseil communal commence.

Le public présent est tenu aux mêmes règles que lors d'une séance publique du conseil communal, la police de l'assemblée étant assurée par le bourgmestre ou celui qui le remplace.

Article 73 - Le citoyen dispose d'une durée maximale de 5 minutes pour développer son interpellation.

Le bourgmestre ou l'échevin ou le président du conseil de l'action sociale et/ou le conseiller communal sollicité par le bourgmestre dispose d'une même durée maximale de 5 minutes pour apporter une réponse.

Il ne peut être développé qu'un maximum de 2 interpellations par séance du conseil.

Article 74 - Un objet ne peut être évoqué par voie d'interpellation que deux fois au cours d'une période de douze mois.

Article 75 - Le bourgmestre ou celui qui le remplace gère le temps de parole réservé aux interpellations des citoyens.

Les interpellations sont entendues dans l'ordre chronologique de leur réception par le bourgmestre.

POINT NON SOUMIS AU VOTE

- ✓ **Question orale de Monsieur Benoit MAT, Conseiller Communal du Groupe MR, relative au projet de construction de la nouvelle école du Petit Colisée.**

Lors de la séance du dernier Conseil Communal, dans la note de politique générale ainsi que dans le discours de certaines personnes, il était fait mention à plusieurs reprises du projet de construction de la nouvelle Ecole du Petit Colisée.

J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs personnes actives dans les métiers de la construction et une série de questions se posent quant à ce projet, du reste très beau sur papier :

- quel est le budget initial, estimé par l'auteur de projet ?
- combien d'entreprises, intéressées, ont-elles acheté le cahier des charges établi par l'auteur de projet afin de l'analyser pour éventuellement remettre une offre ?
- parmi ces entreprises, combien ont-elles remis offre ?
- quel est le montant de ces offres ?

Réponse apportée : non reçue à la publication de ce compte-rendu

- ✓ **Question orale de Monsieur Jacky LEGRAIN, Conseiller Communal du Groupe ECOLO, relative à la prise en charge du coût de l'aménagement du parking de Tournai Expo.**

A plusieurs reprises, et notamment lors d'une réunion qui s'est tenue avec les riverains, il a été déclaré que le coût de l'aménagement du parking de Tournai-Expo serait supporté par l'ASBL Orga-Expo.

Qu'en est-il exactement ? Un accord est-il déjà conclu entre la Ville et l'ASBL Orga-Expo ? Si oui, quelles en sont les modalités ?

Réponse apportée : non reçue à la publication de ce compte-rendu

- ✓ **Question orale de Monsieur Jacky LEGRAIN, Conseiller Communal du Groupe ECOLO, relative au stationnement à la rue du Nord à Tournai.**

Réponse apportée :

Nous avons pris bonne note des interpellations des riverains sur les problèmes de stationnement et de circulation à la rue du Nord.

Si la Police a établi son rapport en vue de modifier le règlement communal sur la police de roulage, nous avons pu constater qu'il existait une discordance de solution pour les problèmes de stationnement rencontrés en haut de la rue du Nord et dans le bas de la rue, le tout avec pour les uns une mise à sens unique ou non.

Nous avons donc décidé, avant de modifier le règlement communal de police de roulage de rencontrer les riverains en présence de la Police communale et du Service de Mobilité, le 9 février 2012 à 19 heures au Salon de la Reine.

Notre objectif est de présenter ce dossier au Conseil Communal du 20 février 2012, sur base du plus large consensus possible.

- ✓ **Question orale de Madame Marie-Christine MARGHEM, Conseillère Communal du Groupe MR, relative aux mesures que la Ville de Tournai souhaite prendre concernant la situation du Rieu d'Amour.**

Quelles sont les mesures que la Ville de Tournai souhaite adopter concernant la situation du Rieu d'Amour et aux nombreux problèmes rencontrés par les riverains ? Une intervention, en partenariat avec la Province, est-elle envisageable ? Un budget peut-il être débloqué à cet effet ?

Réponse apportée : non reçue à la publication de ce compte-rendu